

SNUDI FO 81

Gestion de la canicule :

**cautionner le "bon sens" de l'administration,
c'est cautionner la politique d'économies du gouvernement !**

**Le SNUDI FO 81 informe que le Ministère confirme qu'être présent dans les salles d'accueil
n'est pas obligatoire !**

Chers collègues,

Le département du Tarn est passé en vigilance rouge. **Vos délégués du SNUDI-FO 81 étaient sur le front tout le week-end pour vous accompagner et faire valoir vos revendications auprès des IEN. Nous avons eu l'IEN-A au téléphone ce matin : il confirme la gestion au cas par cas des situations...**

Pour autant, **cela ne peut pas dédouaner la DASEN d'informer TOUS les personnels de la possibilité pour eux de demander des Autorisations Spéciales d'Absence selon leur situation. De plus, cette gestion territorialisée ne peut pas se substituer au cadre réglementaire et notamment au statut : ni les personnels enseignants ni les AESH ne sont les responsables des garderies mises en place.**

Ainsi, **le SNUDI FO 81 informe** que la FNEC FP FO est intervenue lors de la Formation spécialisée ministérielle du 28 janvier 2026 concernant la présentation du "plan canicule" et de la réponse du ministère : *" La FNEC FP-FO a rappelé que le Plan de Continuité Pédagogique (PCP) n'est pas statutaire. Les conditions exceptionnelles doivent répondre à des critères d'imprévisibilité et d'urgence qui ne sont pas réunis en cas de canicule. Concernant le dispositif d'accueil exceptionnel (DAE), c'est une dérive dangereuse et une attaque contre le statut. Pour la FNEC FP-FO, il n'y aucune base réglementaire, le PCP comme le DAE ne peuvent fixer aucun cadre. Vous comptez plonger les personnels dans une situation de Covid permanent. Les épisodes de froid ou de forte chaleur sont prévisibles, que les solutions soient connues mais pas mises en place parce que les moyens vont ailleurs, c'est un choix politique et un risque qui doit être assumé par le gouvernement et l'employeur. Sur les DROM, vous ne prévoyez rien, à part un encart, le même répété à chaque fiche, exhortant à l'adaptation. Il y a peut-être une politique différente à mener là-bas, en termes de moyens notamment... ". En réponse, le ministère avait indiqué que le PCP et le DAE n'ont aucun caractère obligatoire et reposent sur le volontariat.*

Cela a d'ailleurs été confirmé par le courriel reçu du Ministère sur nos boîtes professionnelles hier soir. Ce mail indique que *« Dans ce cas (fermeture d'une école), les personnels n'ont à se rendre dans leur école ou établissement que dans la mesure où leur présence sur place est nécessaire pour l'accueil de certains élèves ou pour des enjeux de sécurité ».*

Nous l'avons rappelé à la DASEN dans notre courrier de ce jour :

- si école fermée, aucune obligation d'accepter d'aller faire l'accueil ailleurs;

- si vous êtes personnels vulnérables, vous devez informer votre IEN et demander à être positionnés en ASA avec maintien du traitement;

- si l'école de votre enfant est fermée et qu'il n'y a pas d'accueil mis en place par la mairie, vous devez informer votre IEN et demander à être positionnés en ASA avec maintien du traitement et sans décompte de vos jours "garde d'enfant";
- si aucun des élèves que vous accompagnez est présent, vous informer votre IEN de la situation et que vous restez chez vous.
- si une sortie scolaire est annulée, la mairie ne peut pas imposer aux enseignants et AESH de gérer le midi et deux faute de cantine.

Enfin, **après avoir rappelé à la DASEN :**

*" (...) **notre profonde indignation quant aux «dysfonctionnements»**, produits de la politique menée par les gouvernements successifs de Monsieur Macron en ce qui concerne le bâti scolaire et l'aménagement des locaux des écoles, collèges et lycées. (Que) **Des milliards sont dépensés chaque année pour le budget de guerre et par contre rien ou presque n'a été fait pour les établissements scolaires afin de les préparer à ces alertes caniculaires qui maintenant se répètent chaque année et de plus en plus tôt.** (Que) Comme pour les hôpitaux et tout le système de santé, comme pour tous les services publics (on l'a encore constaté récemment et douloureusement en ce qui concerne le ministère de la Justice), les choix budgétaires des dernières décennies ont des conséquences dramatiques. (Que) Nous sommes donc en alerte rouge et **les consignes sont données aux personnels pour se protéger et protéger les élèves relèvent encore une fois du bricolage** : certaines écoles sont maintenues ouvertes alors que les températures très importantes sont portées à votre connaissance et ce depuis la semaine dernière ; aucune information n'est envoyée aux personnels vulnérables sur leur possibilité à être positionnés en ASA... ou encore aux personnels dont les enfants n'ont ni classe ni d'accueil organisé."*

nous lui avons demandé de "nous faire un point lors de la prochaine formation spécialisée : il est **urgent que les établissements non adaptés aux températures soient recensés** et des démarches faites auprès des municipalités **pour les mettre en conformité**. Il est urgent qu'un dispositif départemental soit mis en place afin que **les personnes vulnérables soient rapidement identifiées dans ces situations et protégées.**"

Nous vous invitons à ne pas hésiter à nous saisir à la moindre question, au moindre souci !

Cordialement,

Céline FELIPE, secrétaire départementale du SNUDI FO 81